

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du logement et
de l'égalité des territoires

Décision du **07 JUIL.** 2014

portant désignation d'un membre
de la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne
de l'Agence nationale de l'habitat

La ministre du logement et de l'égalité des territoires,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.321-6-4 ;

Vu la décision du 21 juin 2010 modifiée portant nomination des membres de la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat,

DÉCIDE

Article unique

Est nommée membre de la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à compter du 7 juillet 2014 :

-en qualité de représentante de l'Anah

Madame Blanche Guillemot, directrice générale de l'Anah, en remplacement de M. Christian Mourougane.

Fait le **07 JUIL. 2014**

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages



Laurent GIROMETTI